

Virus informatiques : Responsables et responsabilité

Nicholas VERMEYS

On peut se procurer le présent ouvrage à:

Les Éditions Thémis
Faculté de droit, Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Canada

Courriel : themis@droit.umontreal.ca
Internet : www.themis.umontreal.ca
Téléphone : (514) 343-6627
Télécopieur : (514) 343-6779

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	ix
Préface	xiii
Table des matières	xv
Introduction.....	1
I. La responsabilité civile et la fabrication de virus informatiques : les rouages d'une problématique en émergence.....	11
A. La source de la problématique : les logiciels malicieux (maliciels) – conception, fonction, qualification et protection	12
1. Le fonctionnement des maliciels	13
a) Les virus.....	13
b) Les chevaux de Troie	18
c) Les vers	20
d) Les métavirus	22
2. Les mesures de protection contre les maliciels	24
a) Les logiciels antivirus.....	25
b) Les coupe-feu.....	27
c) Les mesures générales de sécurité préventive.....	27
i- Le contrôle de courrier électronique et des fichiers joints	28
ii- Le téléchargement de fichiers	28
iii- La configuration du système	29
iv- Le comportement des utilisateurs	30
B. La responsabilité civile dans le cadre de la transmission de virus informatiques : fondements et objectifs	31
1. La faute.....	33
a) La négligence comme composante de la faute.....	35
b) L'utilisateur d'ordinateur normalement prudent et prévoyant selon la jurisprudence : L'affaire T.J. Hopper c. Northern Barge.	39
c) Le calcul économique de la négligence	44
2. Le dommage.....	52
3. Le lien de causalité	58
a) La composition tripartite des systèmes informatiques et son influence sur l'établissement du lien de causalité	61
b) La multiplicité des sources possibles d'infection.....	62

II. La responsabilité civile et la transmission de virus informatiques : peut-on engager la responsabilité des intermédiaires?.....	67
A. La responsabilité civile des agents à l'origine de la présence de virus informatiques sur Internet	69
1. Le fonctionnement et la légitimité des sites de fabrication de virus informatiques	70
a) Le fonctionnement des sites de fabrication de virus informatiques	70
b) Le rôle joué par les auteurs de virus informatiques	73
2. Peut-on imputer une faute aux auteurs de virus informatiques et aux gestionnaires de sites hébergeant leurs créations	75
a) Les sites de fabrication de virus informatiques violent-ils une norme de conduite imposée par le législateur?	76
b) Est-il déraisonnable de permettre l'accès à du code viral à des tiers?.....	80
c) Les clauses de non-responsabilité	85
3. La problématique pratique derrière la responsabilisation des sites de fabrication de virus informatiques	86
a) Le problème de preuve	86
b) Le problème de territorialité	89
c) Le problème de viabilité du gestionnaire de site	97
B. La responsabilité civile des agents à l'origine de la diffusion de virus informatiques sur Internet	99
1. Les intermédiaires techniques	100
a) Les transmetteurs	101
i- Les fournisseurs d'accès Internet (F.A.I.)	106
ii- Les services de messagerie	108
iii- Pourquoi poursuivre les transmetteurs?	110
b) Les hébergeurs	111
c) Les intermédiaires offrant des services de références à des documents technologiques	113
2. Les ressources Internet.....	114
a) Les sites Web permettant le téléchargement de fichiers	115
b) Les listes de diffusion et les groupes de nouvelles Usenet.....	120
i- Les listes contrôlées par un médiateur	120
ii- Les listes sans médiateur.....	121
c) Les clauses de non-responsabilité	123
3. Les utilisateurs du réseau	126

a) Les personnes morales	126
b) Les personnes physiques	131
C. Nul n'est mieux servi que par soi-même : Le rôle de la victime dans la protection contre les attaques virales	143
1. La responsabilité de la victime	145
a) La seule faute de la victime : l'acceptation des risques	145
b) La faute contributive	147
2. L'assurance est-elle la solution à la problématique des virus informatiques?	150
Conclusion	153
Table de la législation	157
• Textes fédéraux	157
• Textes québécois	157
• Textes ontariens	157
Table des jugements	159
Bibliographie	163